

Charte des valeurs de la commune de Schaerbeek

Application aux espaces de proximité

Préambule

La Commune de Schaerbeek, avec ses 130.000 habitants, constitue une des plus grandes communes de notre pays, et cela, avec une des populations les plus hétérogènes. Soucieuse de la qualité de vie de ses habitants, la Commune de Schaerbeek développe parmi ses priorités la participation de ses citoyens dans la vie sociale de ses quartiers en suivant les principes de solidarité, responsabilité et d'autonomie. Ainsi, la Commune entend contribuer au progrès économique et social des Schaerbeekois.

La Commune de Schaerbeek adhère à la déclaration universelle des droits de l'Homme, respecte les lois du Peuple belge et est également signataire de la charte de la démocratie locale. Pour son développement, le Programme de Prévention Urbaine mise sur une participation active des citoyens et cela, notamment grâce aux espaces de proximité

Un espace de proximité est un espace où sont développés des projets qui visent à répondre aux besoins d'un public prioritairement schaerbeekois et aux problématiques rencontrées sur le territoire communal. Les activités ainsi mises en place par les occupants-partenaires contribuent au mieux vivre ensemble d'un quartier, à l'amélioration de la qualité de la vie quotidienne de ses habitants et à la revalorisation d'un territoire. Les associations, institutions et organismes qui occupent les espaces s'impliquent dans la vie du quartier, participent à son ouverture sur la commune et prennent part à la mutualisation des savoirs et à la réflexion quant à la manière de répondre aux besoins et problématiques du quartier.

L'objectif de cette charte est d'établir les engagements que prendront les associations et institutions qui occupent ces espaces afin d'assurer une cohésion interne et de garantir le respect de certains principes et valeurs.

Les missions des espaces de proximité sont :

Accueillir les initiatives citoyennes et associatives des quartiers ;

- Assurer le développement, au bénéfice des Schaerbeekois, d'activités diversifiées et pertinentes quant à leurs besoins ;
- Participer à l'amélioration de la qualité de la vie des habitants de la commune ;
- Contribuer à la revalorisation d'un territoire ;
- Favoriser la cohésion sociale dans les différents quartiers.

**A travers cette charte, la Commune de Schaerbeek affirme
sa philosophie générale, articulée autour de 7 valeurs**

Diversité :

Les espaces de proximité garantissent un éventail d'activités larges et variées qui permet à chaque citoyen-ne d'y participer. Les occupants partenaires prêtent une attention particulière à la diversité du public lors de la mise en œuvre d'activités, ils favorisent un mélange de publics ainsi que les mixités sociales, de genre, culturelles, générationnelles.

Liberté de pensée et d'expression :

Toute personne a le droit de penser ce qu'il souhaite et d'exprimer ses opinions sans en être inquiété. Il n'est pas admis dans les espaces de proximité d'incitation à la haine raciale, nationale ou religieuse ou d'appel à la violence physique contre les individus. Aucune personne ne cherche l'adhésion d'autrui à ses propres idées ou opinions qu'elles soient politiques, religieuses ou philosophiques. En ce sens, les espaces de proximité ne sont pas des lieux de prosélytisme.

Non-discrimination :

Au sein des espaces de proximité, les associations partenaires et leurs agents encouragent le respect des différences qu'elles soient basées sur la nationalité, la prétendue race, la couleur de peau, l'ascendance, l'origine nationale ou ethnique, l'orientation sexuelle, l'état civil, la naissance, la fortune, l'âge, les convictions religieuses ou philosophiques, l'état de santé actuel et futur, le handicap, les convictions politiques, les caractéristiques physiques ou génétiques, l'origine sociale, la langue, les convictions syndicales, le sexe et les critères apparentés : la grossesse, l'accouchement, la maternité et le changement de sexe.

Egalité entre femmes et hommes :

Les activités développées dans les espaces de proximité visent à renforcer l'égalité entre femmes et hommes et l'autonomisation des femmes ou participent à réduction des discriminations et des inégalités fondées sur le sexe.

Participation :

Les espaces de proximité et les activités qui s'y déroulent sont accessibles à tout type de public. Les occupants partenaires impliquent leur public dans leurs projets et actions et favorisent leur présence, prise de parole, questionnement, réflexion. Ils les aident à prendre part de manière active aux projets mis en place.

Respect :

Au sein des espaces de proximité chacun fait preuve de considération et d'égard vis-à-vis d'autrui et s'abstient de toute forme de violence verbale et physique. Chacun s'adresse à autrui avec politesse et veille à sa communication verbale comme non verbale.

Collaboration :

Les différents intervenants des espaces de proximité conjuguent leurs énergies pour arriver ensemble aux résultats communs souhaités. Ils communiquent entre eux dans un esprit ouvert, ils s'écoutent, se soutiennent et se conseillent. Ils partagent leurs connaissances et leurs expériences dans un esprit d'équipe.

Je soussigné _____ qui dispose du pouvoir de représenter l'association, l'institution, le service _____ m'engage à respecter cette charte des valeurs.

Fait le _____ à _____ en deux exemplaires.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé